

SÉANCE ORDINAIRE
4 MAI 2011

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi 4 mai 2011, à 19h30, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil :

Harold Gagnon	(Lac-Etchemin)
Gilles Gaudet	(Sainte-Aurélie)
Martine Boulet	(Saint-Benjamin)
Adélarde Couture	(Saint-Camille)
Ronald Gosselin	(Saint-Cyprien)
Denis Beaulieu	(Sainte-Justine)
Suzanne C. Guenette	(Saint-Louis)
René Leclerc	(Saint-Luc)
Marielle Lemieux	(Saint-Magloire)
Jean-Simon Maheux	(représentant de Saint-Prosper)
Richard Fauchon	(représentant de Sainte-Rose-de-Watford)
Denis Boutin	(Sainte-Sabine)
Jean Paradis	(Saint-Zacharie)

formant quorum sous la présidence de monsieur **Hector Provençal**, préfet.

Monsieur Fernand Heppell, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, monsieur Hector Provençal, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2011-05-01

2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1.0 Ouverture de la séance.**
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour.**
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril ajournée au 21 avril 2011, et suivi.**
- 4.0 Intervention et/ou dossiers du CLD (s'il y a lieu).**
- 5.0 Dossiers en aménagement et développement du territoire :**
 - 5.1 Demande de modification du schéma d'aménagement, périmètre urbain de Saint-Prosper.
 - 5.2 Modification du schéma d'aménagement : projet d'agrandissement du périmètre urbain de Saint-Magloire.
 - 5.3 Attestation de conformité : détournement de cours d'eau et remblayage de milieux humides à Saint-Prosper.
 - 5.4 Insalubrité morbide : rencontre d'information (CSSSE, MRC).
 - 5.5 Certificat de conformité, Municipalité de Saint-Prosper.

- 6.0 Affaires courantes :**
 - 6.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions.
 - 6.2 Comité vélo : suivi et désignation d'un(e) élu(e).
 - 6.3 Nomination d'un représentant de la MRC au comité culturel.
 - 6.4 Rappel rencontre de travail et d'information du 16 mai.
 - 6.5 Résolution ajustement subvention 2010 Transport Autonomie, Volet collectif.
- 7.0 Divers rapports de comités, rencontres et colloques (s'il y a lieu).**
- 8.0 Administration :**
 - 8.1 Listes des comptes à payer.
 - 8.2 État des encaissements et déboursés.
- 9.0 Correspondance et communications.**
- 10.0 Varia.**
- 11.0 Période de questions.**
- 12.0 Clôture de la séance.**

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL AJOURNÉE AU 21 AVRIL 2011, ET SUIVI :

2011-05-02

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril ajournée au 21 avril 2011 soit adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

4.0 INTERVENTION ET/OU DOSSIERS DU CLD (S'IL Y A LIEU) :

Aucun sujet n'est soumis par le CLD.

5.0 DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

5.1 Demande de modification du schéma d'aménagement, périmètre urbain de Saint-Prosper :

2011-05-03

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Prosper a demandé et obtenu une exclusion de la zone agricole (décision no 370167, 25 mars 2011) visant à rectifier les limites de la zone agricole permanente suite à l'exercice de rénovation cadastrale;

CONSIDÉRANT QUE cette exclusion implique la nécessité de modifier les limites du périmètre urbain de Saint-Prosper dans un délai de 24 mois; condition qui est rattachée à la décision de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, le Conseil municipal a adressé une demande de modification du schéma d'aménagement auprès de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins mandate son service d'aménagement pour entreprendre les démarches nécessaires afin de répondre à la demande de la Municipalité de Saint-Prospér et aux exigences formulées par la CPTAQ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

5.2 Modification du schéma d'aménagement : projet d'agrandissement du périmètre urbain de Saint-Magloire :

Compte tenu que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire n'a pas encore émis son avis préalable relativement au projet de règlement no 99-11 visant la modification du schéma d'aménagement, ce sujet est reporté à une prochaine séance du Conseil.

2011-05-04

5.3 Attestation de conformité : détournement de cours d'eau et remblayage de milieux humides à Saint-Prospér :

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'attestation de conformité à la réglementation de la MRC pour le remblayage de deux milieux humides et le détournement d'un cours d'eau afin de réaliser un projet de développement dans la Municipalité de Saint-Prospér;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de développement est localisé à l'intérieur des limites du périmètre d'urbanisation de Saint-Prospér et dans la continuité du développement déjà amorcé;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été adressée par le groupe-conseil GENIVAR le 30 mars 2011;

CONSIDÉRANT les dispositions actuelles du schéma d'aménagement et du règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC des Etchemins;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RONALD GOSSELIN,
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que le projet, tel que déposé par le groupe-conseil GENIVAR, ne contrevient pas aux réglementations de la MRC;

QUE le projet de détournement du cours d'eau devra faire l'objet d'un certificat d'autorisation de la part du fonctionnaire désigné par la MRC dans le cadre de l'application du Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau (96-10);

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

5.4 Insalubrité morbide : rencontre d'information (CSSSE, MRC) :

Monsieur Yvon Lacombe, coordonnateur du service de l'aménagement, rappelle aux maires la tenue d'un rencontre d'information qui se tiendra le 10 mai prochain à compter de 19h00 à la salle communautaire de Sainte-Rose-de-Watford. Cette rencontre est organisée par le Centre de santé et des services sociaux des Etchemins en collaboration avec la MRC. Son objectif est de présenter un projet de trajectoire, ainsi que les rôles et responsabilités des différents partenaires dans le cadre des interventions et de gestion des cas d'insalubrité morbide.

5.5 Certificat de conformité, Municipalité de Saint-Prosper :

2011-05-05

Certificat de conformité relatif aux règlements nos 06-2011, 07-2011 et 08-2011 de la Municipalité de Saint-Prosper :

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Prosper a adopté le 2 mai 2011, les règlements nos 06-2011, 07-2011 et 08-2011;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objets de modifier des dispositions des règlements de zonage, permis et certificats, et lotissement, et concernent des zones à prédominance urbaine (périmètre urbain);

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de l'article 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 06-2011, 07-2011 et 08-2011 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Prosper, sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général, monsieur Fernand Heppell, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
ADOPTÉE UNANIMEMENT.

6.0 AFFAIRES COURANTES :

6.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions :

Monsieur le préfet fait part des principales activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance.

6.2 Comité vélo : suivi et désignation d'un (e) élu(e) :

Le directeur général fait part que dix (10) municipalités ont transmis des noms de personnes intéressées au comité vélo dont il fut mention lors d'une précédente séance.

Avant de convoquer une première rencontre de ce comité, il précise qu'il serait pertinent qu'au moins un (1) membre du Conseil des maires puisse participer aux discussions de ce comité.

Messieurs Hector Provençal, Denis Beaulieu et Harold Gagnon font part de leur intérêt, selon leurs disponibilités. De plus, on constate qu'au moins 2 personnes référées par les municipalités sont membres de conseils municipaux.

Malgré les agendas remplis au cours des prochaines semaines, une invitation à une rencontre exploratoire devrait être faite au cours du mois de mai.

2011-05-06

6.3 Nomination d'un représentant de la MRC au comité culturel :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET
ET RÉSOLU

QUE madame Marielle Lemieux soit nommée représentante de la MRC au comité culturel suite au départ de monsieur Pierre Poulin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

6.4 Rappel rencontre de travail et d'information du 16 mai :

Un rappel est fait de la rencontre d'information et de travail qui se tiendra le 16 mai prochain, à 19h00, avec les représentants de la direction régionale du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

6.5 Résolution ajustement subvention 2010 Transport Autonomie, Volet collectif :

2011-05-07

Transport collectif; demande d'ajustement de la subvention du ministère des Transports pour l'année 2010 :

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins offre les services de transport collectif régional depuis 2010 et qu'elle appuie financièrement Transport Autonomie Beauce-Etchemins pour la réalisation de ce service;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu 194 déplacements avec ce service en 2010;

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'application au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, volet 1, prévoit que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) correspondra alors au double de la contribution du milieu (MRC et usagers), et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par année;

CONSIDÉRANT QUE, pour les services de transport, la MRC des Etchemins a contribué en 2010 pour une somme de 5 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la participation des usagers a été de 1 402,75\$ en 2010;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière du MTQ pour 2010 devrait être de 12 805,50\$ pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT QUE la contribution reçue du MTQ est de 10 000 \$ pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT QUE ces données proviennent des états financiers vérifiés 2010;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE,
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins demande au MTQ de procéder aux ajustements de la contribution financière, conformément aux modalités d'application du programme, en tenant compte des données formelles fournies aux états financiers vérifiés 2010;

QUE la MRC des Etchemins demande au MTQ que tout ajustement, auquel elle pourrait avoir droit pour l'année 2010, lui soit versé à la suite du dépôt des états financiers 2010 et du rapport d'exploitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

7.0 DIVERS RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES :

Monsieur le maire Adélarde Couture rappelle la tenue, le 16 juin prochain, de l'Assemblée générale annuelle de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches. On y soulignera aussi le 15^e anniversaire de l'Agence.

Un rappel est aussi fait de la tenue du Rendez-vous des partenaires de la forêt privée qui se tiendra le 30 mai prochain.

2011-05-08

8.0 ADMINISTRATION :

8.1 Listes des comptes à payer :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RONALD GOSSELIN
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant 126 257,64\$ incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au livre des minutes des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

8.2 État des encaissements et déboursés :

État transmis avec l'avis de convocation.

9.0 CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS :

9.1 Danie Croteau, directrice régionale MAMROT :

Versement d'un montant de 111 950\$ représentant l'aide financière pour l'année 2010 provenant du Programme d'aide aux MRC. Ce versement confirme l'acceptation par le MAMROT du plan de travail triennal déposé en vertu de l'entente de gestion signée entre la MRC et le ministère. Correspondance déposée.

9.2 CSSS des Etchemins :

Invitation à une rencontre d'information avec les maires et les directions municipales concernant des ententes de partenariat en situation d'insalubrité morbide : le 10 mai, 19h00, Salle communautaire de Sainte-Rose. Invitation déjà transmise le 26 avril à toutes les municipalités.

9.3 Ville d'Amqui :

Résolution concernant la décentralisation au Québec, accompagnée d'un document préparé par monsieur Bernard Vachon, spécialiste en développement territorial et décentralisation. Le texte de la résolution et du document de présentation a été transmis par courriel aux membres du Conseil des maires. Correspondance déposée.

9.4 Golden Hope Mines :

Invitation à 2 réunions d'information concernant le programme d'exploration prévu pour l'année 2011 qui se tiendront :

- Le 12 mai 2011, 19h30, Saint-Luc (Salle communautaire)
- Le 13 mai 2011, 19h30, Saint-Magloire (Salle paroissiale)

Correspondance déposée.

9.5 CSSS des Etchemins :

Tableau statistique des naissances pour chacune des municipalités de la MRC, de 1994 à 2010. Copie remise à chacun des membres du Conseil des maires.

9.6 Mathieu Baillargeon, CLD :

2011-05-09

Grands Prix de la ruralité – prix Mobilisation :

CONSIDÉRANT QUE les neuf MRC rurales de la région Chaudière-Appalaches ont uni leurs efforts pour mobiliser les bénévoles et les élus des communautés rurales lors d'une journée de la ruralité, tenue le 12 novembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE cet événement important de mobilisation régionale sur la ruralité, qui s'est tenu sur le territoire de la MRC de Bellechasse, a attiré plus de 200 acteurs impliqués dans le développement rural;

CONSIDÉRANT QUE le thème de la journée de la ruralité en Chaudière-Appalaches « Ensemble pour le développement de nos communautés » a permis un échange significatif sur le partage des expériences et des savoirs issus du partenariat des communautés rurales de la Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE les agents de développement rural des neuf MRC de la Chaudière-Appalaches ont réalisé un guide du partenariat en développement;

CONSIDÉRANT QUE les agents de développement rural de la Chaudière-Appalaches désirent que la MRC de Bellechasse présente cette activité de mobilisation aux Grands Prix de la ruralité étant donné que l'événement avait lieu sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bellechasse a accepté, au nom des neuf MRC de Chaudière-Appalaches, de présenter la Journée de la Ruralité en Chaudière-Appalaches « Ensemble pour le développement de nos communautés » au prix Mobilisation des Grands Prix de la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins appuie la candidature de la « Journée de la Ruralité en Chaudière-Appalaches » dans la catégorie "Mobilisation" aux Grands Prix de la ruralité, tel que déposée par la MRC de Bellechasse.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

10.0 VARIA :

Aucun nouveau sujet n'est soumis.

11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question n'est soumise.

2011-05-10

12.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h10.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

PRÉFET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER